

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la Société :

La Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (« **L'Impériale** » ou la « **Compagnie** »)
505 Quarry Park Blvd, S.E.
Calgary (Alberta) T2C 5N1

2. Date du changement important :

Le 13 décembre 2023

3. Communiqué :

La Compagnie a publié le 13 décembre 2023 un communiqué qui a été diffusé par l'intermédiaire de Business Wire puis déposé sur SEDAR+.

4. Résumé du changement important :

Le 13 décembre 2023, la Compagnie a annoncé avoir pris livraison de 19 108 280 actions ordinaires (les « **actions** ») et les avoir réglées au prix de 78,50 \$ chacune (le « **prix de rachat** ») par suite de son offre (l'« **offre** ») visant à racheter pour annulation jusqu'à 1,5 milliard de dollars de ses actions. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

5. Description circonstanciée du changement important :

Le 13 décembre 2023, la Compagnie a annoncé avoir pris livraison de 19 108 280 actions ordinaires et les avoir réglées au prix de rachat dans le cadre de l'offre de L'Impériale.

Les actions sont rachetées à un prix de rachat total de 1,5 milliard de dollars et représentent 3,4 pour cent du nombre total d'actions émises et en circulation de L'Impériale à la fermeture des bureaux le 30 octobre 2023. Immédiatement après la réalisation de l'offre, 535 836 803 actions de L'Impériale étaient émises et en circulation.

Un total de 5 784 055 actions déposées par voie de dépôts aux enchères à un prix égal ou inférieur au prix de rachat et par voie de dépôts au prix de rachat ont fait l'objet d'une prise de livraison et d'un rachat. Comme l'offre a été sursouscrite, les actionnaires ayant fait des dépôts aux enchères à un prix égal ou inférieur au prix de rachat et ceux ayant fait ou étant réputés avoir fait des dépôts au prix de rachat se sont fait racheter par L'Impériale environ 20 pour cent de leurs actions déposées (sauf les actionnaires qui ont déposé des lots irréguliers, lesquels n'étaient pas admissibles à une réduction proportionnelle). Il y a eu prise de livraison et rachat de 13 324 225 actions qui ont fait l'objet de dépôts proportionnels.

Exxon Mobil Corporation (« **ExxonMobil** »), l'actionnaire majoritaire de L'Impériale, a fait un dépôt proportionnel dans le cadre de l'offre afin de maintenir sa participation proportionnelle à environ 69,6 pour cent, ce qui a entraîné la prise de livraison de 13 299 349 actions en réponse à l'offre. Immédiatement après la réalisation de l'offre, ExxonMobil détient 372 942 029 actions.

L'Impériale a accepté les actions déposées en vue de leur rachat et les a réglées en remettant le prix de rachat total à Services aux investisseurs Computershare inc., le dépositaire dans le cadre de l'offre (le « **dépositaire** »).

Le paiement et le règlement des actions auprès des actionnaires seront effectués par le dépositaire le 19 décembre 2023 ou vers cette date, conformément à l'offre et à la législation applicable.

Les actions non rachetées, notamment en raison de la réduction proportionnelle ou d'un dépôt non valable et celles déposées aux enchères à des prix supérieurs au prix de rachat, seront remises aux actionnaires dans les meilleurs délais.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 :

Sans objet.

7. Information omise :

Sans objet.

8. Membre de la haute direction :

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec :

Ian Laing
Vice-président, directeur juridique et secrétaire général
Téléphone : 587 962-4708

9. Date de la déclaration :

Le 15 décembre 2023

Déclarations prospectives et mise en garde

*Les déclarations liées à des événements ou à des conditions futurs que contiennent la présente déclaration de changement important et le communiqué de presse connexe, y compris les projections, les attentes et les estimations, sont des déclarations prospectives (collectivement, les « **déclarations prospectives** »). Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de verbes ou d'expressions comme « croire », « anticiper », « avoir l'intention de », « proposer », « planifier », « s'attendre à », « futur », « continuer », « être susceptible de », « pouvoir » ou « devoir », notamment au futur ou au conditionnel, ou d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives contenues dans la présente déclaration de changement important et le communiqué de presse connexe comprennent les*

renvois au moment du paiement et du règlement avec les actionnaires par le dépositaire; la remise des actions non rachetées; le capital versé estimé par action; et le dividende réputé estimé engendré par le rachat de chaque action.

Les déclarations prospectives sont fondées sur les prévisions actuelles de la Compagnie, ses estimations, ses projections et ses hypothèses émises au moment où les déclarations sont faites. Les résultats réels, y compris les attentes et les hypothèses, pourraient différer sensiblement selon un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent ceux dont il est question dans les facteurs de risque à la rubrique 1A et à la rubrique 7 du rapport de gestion de L'Impériale figurant dans le plus récent rapport annuel sur formulaire 10-K et les rapports intermédiaires ultérieurs sur formulaire 10-Q.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont certains sont similaires à ceux d'autres sociétés pétrolières et gazières et d'autres sont exclusifs à L'Impériale. Les résultats réels de L'Impériale peuvent être sensiblement différents des résultats implicites ou explicites selon les déclarations prospectives, et les lecteurs sont priés de ne pas s'y fier aveuglément. L'Impériale ne s'engage aucunement à publier une mise à jour des déclarations prospectives contenues aux présentes, sauf si la loi applicable l'exige.